

## **Procès verbal**

Le vendredi 21 novembre 2025 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Serge BLADINIERES.

Secrétaire de la séance : Madame Anick ROUBY

**Présents** : Monsieur Serge BLADINIERES Monsieur Jacques MAS MAURY Monsieur Jean-Paul BURI  
Madame Dominique CAMPOURCY Monsieur Christel VALADE Monsieur Bernard ALZAGA Monsieur  
David DELVILLE Monsieur Jean-Paul GAILLARD Madame Anick ROUBY Madame Sandrine MONTOYA

**Représentés** :

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

Désignation secrétaire de séance et validation PV séance précédente  
Demande de DETR pour travaux Église  
Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### Désignation d'un secrétaire de séance (N° DE\_016\_2025)

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

– De désigner Madame ROUBY Anick, comme secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

#### Approbation du procès-verbal de la séance précédente (N° DE\_017\_2025)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente en date du 17 octobre 2025.

o Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-26,

o Vu le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025 joint en annexe,

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

– D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 24 octobre 2025 tel qu'il est joint en annexe

Délibération : adoptée

Demande de subvention de l'état pour le projet de rénovation du clocher de l'Eglise (N° DE\_018\_2025)

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du clocher de l'Église, dont le coût prévisionnel est estimé à 22 294.20€ HT

Ce projet consiste à rénover le clocher de l'Église Saint-Pierre-Es-Lien sur la commune de Pescadoires, celui-ci joue un rôle crucial tant sur le plan esthétique que fonctionnel. Suite à des infiltrations d'eau qui pourrait endommager la charpente, sécuriser cette partie de l'édifice est indispensable pour prévenir tout risque d'effondrement. Les travaux incluront le renforcement des éléments porteurs et l'installation de tuiles arantissant la solidité de l'ouvrage. Cette démarche garantit non seulement la protection des visiteurs mais aussi la prévention des œuvres d'art et des cloches historiques.

**Le plan de financement prévisionnel** de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>		
État (DETR-DSIL-FV)	5573.55	25%
Région	3344.13	15%
Département		
...		
<b>Auto-financement</b>		
Fonds propres	13 376.52	60%
Emprunt		
<b>Total HT</b>	<b>22 294.20</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er trimestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2ème trimestre 2026

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 22 294.20€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**Autorise** le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Demande de subvention du département du Lot pour le projet de rénovation du clocher de l'Eglise (N° DE\_019\_2025)

Monsieur le Maire expose le projet de rénovation du clocher de l'Église, dont le coût prévisionnel est estimé à 22 294.20€ HT

Ce projet consiste à rénover le clocher de l'Église Saint-Pierre-Es-Lien sur la commune de Pescadoires, celui-ci joue un rôle crucial tant sur le plan esthétique que fonctionnel. Suite à des infiltrations d'eau qui pourrait endommager la charpente, sécuriser cette partie de l'édifice est indispensable pour prévenir tout risque d'effondrement. Les travaux incluront le renforcement des éléments porteurs et l'installation de tuiles arantissant la solidité de l'ouvrage. Cette démarche garantit non seulement la protection des visiteurs mais aussi la prévention des œuvres d'art et des cloches historiques.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>		
État (DETR-DSIL-FV)	5573.55	25%
Région	3344.13	15%
Département	6688.26	30%
...		
<b>Auto-financement</b>		
Fonds propres	6688.26	30%
Emprunt		
<b>Total HT</b>	<b>22 294.20</b>	<b>100%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er trimestre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 2ème trimestre 2026

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 22 294.20€ HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention du département et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

**Autorise** le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Délibération : adoptée

Informations diverses :

Le service des archives du département du Lot a fini l'archivage de la commune

Deux demandes d'installations de panneaux STOP on été faite, l'un au chemin du Bosquet au carrefour avec la rue du Batut, l'autre concerne le chemin des Graves, également au carrefour de la rue du Batut.  
Demande validée

La séance est levée à 22h00.

Monsieur Serge BLADINIERES  
Président de séance

Madame Anick ROUBY  
Secrétaire de séance